

Plan de continuité pédagogique du collège Jules Reydellet

Le plan de continuité pédagogique doit être opérationnel pour les élèves de niveaux 4^e et 3^e dès le passage au niveau 3 (couleur orange) du nouveau cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires pour l'année 2021-2022.

I-Volet organisationnel

A) Accueil des élèves en demi-groupes

Dans la situation où la capacité d'accueil de l'établissement est réduite pour des raisons sanitaires, le collège Jules Reydellet opte pour un accueil des élèves en demi-groupes.

Dans l'hypothèse de l'activation d'un protocole sanitaire dont les implications en termes de capacité d'accueil ne permettent pas un accueil de l'ensemble des élèves d'une même classe de façon simultanée, deux principes clefs doivent être appliqués :

- Tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel dans des proportions similaires, sur une base hebdomadaire, même si cette période de cours ne peut pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire. En pratique, les élèves ont cours sur site 2 à 3 jours en fonction de la semaine A ou B.

- La présence des élèves aux cours en présentiel est obligatoire et n'est pas laissée à l'appréciation des familles.

L'établissement a dans ce cadre à mettre en place de nouvelles modalités d'organisation, afin de garantir la scolarisation de tous les élèves. Les publics à besoins éducatifs particuliers apparaissent prioritaires.

Les organisations mises en place devront également répondre à plusieurs enjeux :

- Maintenir le lien social entre les élèves et entre les élèves et les équipes éducatives ;
- Offrir aux élèves un cadre bienveillant, permettant la poursuite des apprentissages dans les meilleures conditions possibles ;
- Offrir un accompagnement adapté à chaque élève, en particulier ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages.

En application du principe posé d'un accès de tous les élèves à des cours en présentiel, la scolarisation de l'ensemble des élèves – hors publics prioritaires évoqués ci-dessus – devra intervenir, à l'échelle de l'établissement, dans des conditions similaires.

Ce schéma permet de limiter les impacts pédagogiques et organisationnels :

° **Les emplois du temps sont maintenus** pour les professeurs et pour les élèves lorsque ceux-ci sont présents dans l'établissement ;

° La continuité pédagogique peut intervenir ;

* Soit dans le cadre d'un travail en autonomie préparé en amont par le professeur ;

* Soit dans le cadre d'une connexion en visioconférence avec le cours tenu en

présentiel.

° Pour les élèves fragiles déjà identifiés depuis la rentrée scolaire, cette organisation permet un suivi très régulier et une réaction la plus rapide possible en cas de « décrochage » observé.

Points d'attention en termes de mise en œuvre :

° L'organisation des classes virtuelles suppose l'équipement des élèves. Pour les élèves qui n'ont pas d'équipements informatiques, plusieurs actions sont à envisager :

* Prêt d'un équipement par l'établissement ou par la collectivité territoriale de rattachement (tablettes).

Afin de vous accompagner dans la mise en place d'organisations et de modalités pédagogiques adaptées, plusieurs fiches thématiques et un ensemble de ressources sont à votre disposition sur la [page éducol dédiée au plan de continuité pédagogique](#) :

Modalités d'enseignement

La poursuite des apprentissages doit être possible pour les élèves qui se trouvent en présentiel et ceux qui se trouvent à distance et dont les conditions de santé permettent de suivre un enseignement.

Les modalités d'enseignement distinguant les temps d'enseignement en classe et les apprentissages à la maison sont dites « hybrides asynchrones ». Elles reposent sur l'envoi préalable de documents, cours, ou exercices aux élèves ainsi qu'éventuellement sur des classes virtuelles leur permettant de poursuivre leur progression.

Exemples d'emplois du temps

L'idée n'est en aucun cas de proposer des emplois du temps types répondant à l'ensemble des situations envisageables mais de présenter des possibilités.

L'organisation à cheval sur deux semaines permet que les élèves ne passent pas une semaine complète sans aller dans leur établissement. Dans un schéma de ce type, les emplois du temps des élèves et des professeurs et les affectations de salle sont inchangés, seule la présence des élèves variant.

Mode de fonctionnement de l'établissement sur un mois de cours

Semaine 1					Semaine 2				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A
Semaine 3					Semaine 4				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A

B) Enseignement entièrement à distance

Dans la situation où la crise sanitaire conduit les autorités à fermer les établissements scolaires, un enseignement entièrement à distance sera proposé.

Dans cette hypothèse, le collège est fermé. L'intégralité de l'enseignement est donc assurée à distance.

L'action de chacun doit à la fois permettre de maintenir le niveau général des élèves et d'avoir une attention particulière afin d'éviter retard ou décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire

ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.

Pour y arriver, vous pouvez vous appuyer sur

- **trois leviers :**

° **maintenir les liens** : tout élève doit être appelé ou contacté une fois par semaine sur l'état d'avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc.

° **partager des contenus pédagogique de qualité et de manière coordonnée dans l'établissement.**

° **accompagner les parents pour le suivi du travail des élèves.**

Afin de vous accompagner dans la mise en place d'organisations et de modalités pédagogiques adaptées, plusieurs fiches thématiques et un ensemble de ressources sont à votre disposition sur la [page éducol dédiée au plan de continuité pédagogique](#).

II-Volet pédagogique

Le volet pédagogique est abondé par les équipes disciplinaires et pédagogiques qui déterminent les contenus, les modalités d'évaluation pour chaque classe et niveau.

Quelques éléments de cadrage

Les travaux donnés dans le cadre de l'enseignement à distance devront rester proportionnés dans le contenu et le temps à y consacrer, en tenant compte notamment :

- de la capacités d'autonomie de l'élève durant le travail à domicile en dehors des dispositifs numériques particuliers qui pourraient être mis en place ;
- des différences de contexte qui peuvent impacter le travail à domicile (contexte familial, disponibilité variable du matériel et des connexions numériques, etc.) ;
- du fait que plusieurs enseignants sont susceptibles de distribuer du travail à domicile aux élèves une coordination entre eux sera indispensable.

Variation des modalités

Les cours doivent dans toute la mesure du possible être pensés et inscrits dans le cadre des horaires de l'emploi du temps des élèves, y compris pour la partie à distance. Ces horaires dédiés aux cours doivent correspondre à des temps d'apprentissage et d'activité, et ne doivent pas être confondus avec le travail personnel donné habituellement à la maison : par exemple, un cours en visioconférence nécessite comme d'habitude un temps d'apprentissage en dehors des cours.

L'hybridation, pour être efficace, renforce la nécessité de varier les modalités des séances de cours et la charge de travail qu'elles demandent :

- * planifier et répartir la charge et les modalités de travail à l'échelle de la semaine ;
- * programmer une alternance des temps à distance en synchrone (en interaction avec le groupe classe) et asynchrone (travail individuel en autonomie) ;
- * ménager des temps de travail d'interaction avec la classe à distance et favoriser les échanges entre élèves pour maintenir le lien.
- * varier les temps de travail collectifs, par groupes ou individuels, y compris dans les temps d'enseignement à distance ;
- * diversifier les types d'activités proposées ainsi que les supports.

Points de vigilance

Pour mettre en place cet enseignement, il faut veiller dans son enseignement à :

- ° cibler les tâches pédagogiques réalisables à distance et adaptées au niveau scolaire des élèves et à leur niveau d'équipement ;
- ° donner de manière explicite et si possible écrite aux élèves un cadre au travail à distance : précision sur les attendus, vigilance particulière sur les consignes, mise à disposition de fiches conseils ou méthodes pour exécuter le travail, etc. ;
- ° avoir une vigilance sur le rythme et la charge de travail donnée aux élèves ;
- ° suivre le travail et la progression des élèves, notamment les plus fragiles.

Comment mettre en activité les élèves dans le cadre d'un enseignement hybrides ?

La partie d'enseignement à distance renforce la nécessité de rendre encore plus explicites toutes les consignes les objectifs attendus et modalités de travail. Elle suppose d'anticiper davantage les éventuelles interrogations des élèves en prévoyant des supports pédagogiques et des fiches d'activités explicitées et étayées pour pallier l'absence physique du professeur.

La mise en activité des élèves à distance est possible dans le cadre d'un prolongement ou d'une anticipation du travail fait en classe. Les activités sont corrélées aux séances de classe en présence du professeur et peuvent être variées :

- * une recherche documentaire en prévision d'un cours à venir ;
- * une activité d'appropriation ou d'entraînement ;
- * une production orale enregistrée et envoyée via ENT ;
- * des exercices d'application sur des notions travaillées en classe ;
- * l'écoute d'un média pour découvrir ou compléter une notion ;
- * le visionnage d'un cours Lumni pour découvrir ou approfondir un aspect du programme ;
- * un échange ponctuel ;
- * une classe virtuelle...

Les travaux demandés doivent pouvoir être réalisés par tous les élèves. L'appréhension de nouvelles notions ne peut faire l'objet d'un seul travail à distance et en autonomie. Il convient de prévoir un retour en classe sur les éléments travaillés à distance.

La fiche « Ressources et services pour l'enseignement hybride », en ligne sur éducol, propose des ressources, outils et services permettant de réaliser des contenus et des activités d'enseignement à distance.

Quelles formes de restitution du travail ?

Tout travail ne nécessite pas d'être remis au professeur ni de faire l'objet d'une évaluation. Cependant, les retours faits aux élèves leurs permettent d'identifier leur marge de progression. Les productions à distance demandent une attention particulière et peuvent être valorisées par le professeur. Il convient de veiller au caractère explicite des commentaires. Ce suivi bienveillant est articulé avec le temps en établissement, notamment pour prendre en charge les élèves qui ne rendent pas ou peu les travaux réalisés à distance.

Varier les supports et les modalités de restitution permet de soutenir la motivation des élèves. Les productions peuvent être de nature diverse :

- * une production écrite ;
- * une production orale ;

- * un travail collaboratif (écrit, oral voire en interaction) ;
- * une présentation sous forme de diaporama ;
- * une production graphique ;
- * des écrits intermédiaires ;
- * une revue de presse...

En vue d'une séance en classe, il est également possible de responsabiliser les élèves en leur donnant des rôles et en encourageant le travail entre pairs : relectures, commentaires, médiation, restitution de supports différenciés, présentation de supports différents.

L'évaluation

L'évaluation constitue un élément essentiel du processus d'apprentissage, même à distance. Il convient de diversifier les modalités d'évaluation en s'appuyant sur le numérique afin d'éviter de faire reposer toute l'évaluation des élèves sur le temps en présentiel. La mise en place de séquences pour vérifier la compréhension et l'appropriation des contenus par les élèves est à prévoir, ainsi que des modes d'évaluation formative. Un guide de l'évaluation du travail à distance a été conçu par l'inspection générale et est disponible sur le site eduscol.

Quels sont les enjeux et les finalités de l'évaluation quand on est à distance ?

Qu'elle s'exerce en présence ou à distance, l'évaluation a pour objectif d'éclairer les élèves sur leurs apprentissages, de valoriser leur travail et leurs efforts et de les aider à identifier les marges de progrès. Elle permet au professeur de réguler son enseignement et de le différencier le cas échéant.

Les enjeux et les finalités sont donc les mêmes en présentiel ou à distance. Le caractère bienveillant de cette évaluation est d'autant plus important à distance pour aider l'élève à maintenir son engagement. Rédiger clairement des consignes concernant les modalités de passation de l'évaluation (durée, nature du travail demandé, ressources autorisés, etc.), contribue également à sécuriser et rassurer l'élève.

Afin que l'évaluation favorise les apprentissages, il est nécessaire de :

- * définir des attendus explicites et compris par tous
- * préciser les critères d'évaluation
- * permettre à chacun de s'entraîner sur une temporalité suffisante
- * favoriser l'autoévaluation des élèves
- * proposer systématiquement une correction si possible personnalisée
- * laisser le droit à l'erreur en proposant une seconde chance

Peut-on reprendre toutes les formes d'évaluation en présentiel dans la démarche d'évaluation à distance ?

En théorie, oui. Néanmoins, le professeur, à distance, ne peut avoir le contrôle sur l'organisation effective du travail personnel de tous ses élèves. De plus la difficulté pour certains élèves d'accéder à une connexion et/ou au matériel nécessaire, les conditions familiales dans lesquelles ils travaillent leur degré d'autonomie invitent à la plus grande vigilance, en particulier lorsqu'il s'agit d'une note destinée à être prise en compte dans une moyenne en vue de l'orientation ou d'une diplomation.

Diverses formes et modalités d'évaluation sont à explorer : formative, auto-évaluation, évaluation par les pairs, les travaux individuels, collectifs. L'essentiel est de bien penser l'articulation des temps d'évaluation et de veiller au retour qualitatif fait à l'élève sur sa production (et donc sur ce qu'il a appris). Des anticipations ou des remédiations peuvent être proposées si besoin, en gardant à l'esprit l'objectif d'accompagnement (évaluation bienveillante, positive, valorisante).

Qu'apporte l'évaluation via des supports en ligne ?

Les exercices autocorrigés, grâce à un rétrocontrôle (le retour ou feedback) plus rapide, favorisent l'autoévaluation et l'entraînement personnel. La flexibilité d'accès à l'évaluation peut constituer à limiter le stress car l'élève peut la réaliser lorsqu'il se sent prêt à le faire. La restitution des résultats est également plus confidentielle car individuelle et non collective. Les outils numériques permettent enfin de faire évoluer plus facilement sa production ce qui laisse un droit à l'erreur plus important et encourage la production d'écrits intermédiaires.

Quelle valeur accorder à une évaluation si l'élève ne l'a pas faite dans les conditions du présentiel ?

La question de la valeur réelle de l'évaluation ou de la note n'est pas liée uniquement de la distance. S'il n'est pas possible de vérifier les conditions réelles du travail au domicile, il est important de maintenir le contact des élèves avec les apprentissages, qu'ils comprennent l'objectif de l'activité demandée, que leur travail soit valorisé et qu'ils puissent s'auto-positionner par rapport aux acquis et compétences attendus par leurs professeurs à la fin d'une séquence.

Travailler l'esprit critique, la démarche de recherche de l'information et l'élaboration d'un raisonnement personnel contribuent à responsabiliser les élèves.

Il est possible de proposer des évaluations type « devoirs sur table » en distanciel mais en pleine connaissance des conditions dans lesquelles elles sont réalisées. Elles servent à identifier les acquis et les progrès à réaliser à définir en équipe pédagogique.

Quelle évaluation pour les classes à examen ?

Le principe de l'évaluation reste le même que pour les autres classes. Cependant, le contrôle continu étant pris en compte dans l'obtention du diplôme national du brevet une vigilance particulière sera accordée au nombre d'évaluations intégrées dans le calcul de la moyenne ainsi qu'à l'équité entre les élèves, dont les conditions de travail ou d'accompagnement ne sont pas les mêmes.

Dès lors, il est important que des évaluations à vocation certificative, donc notée, soient organisées en nombre suffisant, en particulier dans les classes à examen. En conditions de travail hybrides, il s'agit de prévoir ces évaluations sous différentes formes soit en présence soit à distance.

Il ne s'agit pas pour autant de planifier les évaluations sommatives uniquement sur des temps en présentiel, ni de les envisager toutes à distance, il est souhaitable de les programmer après avoir revu en présentiel les notions sollicitées et avoir laissé un temps suffisant aux élèves pour s'exercer.

Comment éviter que les élèves qui ne se mobilisent pas à distance ?

Garder le contact avec les élèves est essentiel, y compris durant les périodes à distance. Le recours au numérique ne doit pas conduire à éloigner certains élèves des apprentissages. Il est donc indispensable de veiller à l'accès de tous les élèves aux cours et aux ressources.

Un dispositif d'accompagnement est à prévoir lorsque l'alternance s'exerce sur une durée supérieure à deux jours afin que les élèves ne restent pas « bloqués » sur une difficulté pédagogique. La messagerie, un forum ou des temps dédiés à un accompagnement en ligne peuvent être mis en place tout comme un dispositif d'entraide entre pairs.

Les périodes en classes sont l'occasion de vérifier les conditions de travail des élèves, de consolider les apprentissages réalisés pendant la période à distance et de s'assurer de leur fixation par tous.

C'est l'occasion également de proposer un accompagnement technique avec le référent numérique ou entre pairs pour les élèves ne maîtrisant pas suffisamment les compétences numériques.

Quelles modalités d'évaluation mettre en place à distance ?

Les modalités dépendent des objectifs visés, des compétences numériques de chacun, des acquis des élèves, de leur condition de travail, des équipements disponibles. Varier ces modalités permet de diversifier les supports, de valoriser les diverses compétences des élèves et de maîtriser la motivation.

III-Volet numérique

Pour assurer la continuité pédagogique, les professeurs peuvent s'appuyer, en concertation avec l'ensemble de la communauté pédagogique, sur des ressources et des services en ligne.

1. Ressources

Le site Éduscol, et plus particulièrement l'entrée Continuité pédagogique, recense par discipline, un ensemble de ressources disponibles gratuitement : <https://eduscol.education.fr/95/continuite-pedagogique>

Certaines des ressources proposées sont spécifiquement destinées aux professeurs pour préparer leurs cours ou pour organiser l'enseignement à distance, d'autres peuvent partiellement voire totalement être utilisées par les élèves. C'est le professeur qui effectue des choix en fonction des besoins des élèves et des séquences d'apprentissage proposées.

Les professeurs s'appuieront sur :

- * Les supports physiques comme les manuels scolaires en possession des élèves ;
- * Les supports numériques tels que :
 - ° les ressources de l'espace numérique de travail de leur établissement ;
 - ° des supports numériques, des ressources créées par les professeurs et s'appuyant sur les ressources éditoriales disponibles.
- * Les ressources du Cned disponibles sur la plateforme « Ma classe à la maison » (<https://www.cned.fr/maclassealamaison>) ou « MaSpéMaths », plateforme de révision en ligne (<https://www.cned.fr/le-cned/services-aux-etablissements-scolaires/maspemaths-revision-premiere>);
- * Les ressources de la plateforme ETINCEL pour les disciplines professionnelles et technologiques (<https://www.reseau-canope.fr/etincel/accueil>);
- * Les ressources des Banques de ressources numériques pour l'éducation (BRNE), notamment celle de la plateforme Mescoursensolo ;
- * Les ressources disciplinaires ou transversales des sites académiques et des autres sites institutionnels ;
- * Les cours de la maison Lumni <https://eduscol.education.fr/2025/s-appuyer-sur-les-cours-lumni> sur des éléments du programme ;
- * Les scénarios pédagogiques de la banque nationale Edubase (<https://eduscol.education.fr/162/edubase>)

Au-delà des supports numériques sera maintenue la capacité de reprographier les documents sous un format papier pour garantir la continuité pédagogique pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un équipement numérique adapté.

2. Outils numériques et services associés

Les équipes veilleront à se concerter pour le choix des outils et services d'échanges et de travail afin de favoriser une cohérence et simplifier l'appropriation par les élèves et leurs familles.

Afin de mettre en œuvre leur enseignement à distance, les professeurs disposent d'outils et de services qui permettent de proposer des contenus et des activités aux élèves :

* Les environnements numériques de travail (ENT) et certains logiciels de vie scolaire pour accéder aux documents et à des outils collaboratifs, créer et partager des productions. Consulter les fiches « [Les bonnes pratiques du numérique](#) »

* Le **cahier de textes numérique** pour planifier les activités et conserver une mémoire des apprentissages entre l'enseignement en classe et celui à distance.

* Le **dispositif du CNED Ma classe à la maison** pour mettre en place de manière sécurisée des classes virtuelles (<https://www.cned.fr/maclassealamaison>). Ces classes virtuelles sont réservées aux échanges entre les professeurs et leurs élèves.

* Le **plateforme** <https://apps.education.fr/> opérée par le ministère propose 6 types d'applications :

- ° Webconférence, pour échanger en groupe,
- ° Peertube Vidéos,
- ° Etherpad pour rédiger à plusieurs mains,
- ° Nextcloud pour partager des documents,
- ° Blogs pour publier sur le web,
- ° Discourse pour créer des forums.

* Le Réseau Canopé propose l'application **La Quizinière** qui permet de créer des exercices en ligne (<https://quiziniere.com>)

D'autres solutions, gratuites ou payantes, existent également. Le chef d'établissement et les professeurs seront attentifs à la conformité des outils utilisés vis-à-vis du règlement général sur la protection des données (RGPD) et au cadre de confiance.

<https://eduscol.education.fr/1042/services-numeriques-et-cadre-de-confiance>

En cas d besoin, il est possible de solliciter l'aide des professeurs référents pour les usages du numériques, qui peuvent s'appuyer sur l'expertise de la DRNE/DANE ou du DPD. Des recommandations existent également sur le site de la DINUM (<http://www.numerique.gouv.fr>).